



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

VILLE DE PETIT-CANAL

*Extrait du Procès-Verbal des délibérations
Conseil municipal du 22 MARS 2024*

N° de la délibération : BM/NA/2024/03-03-28

**DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ANNEE 2024 AU TITRE DE L'APPEL A PROJET
« MILDECA » POUR LA MISE EN ŒUVRE D'ACTION DE PREVENTION EN DIRECTION
DES ELEVES DU COLLEGE MAXIMILLIEN VRECORD**

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 19

Absents : 6

Délégations : 4

L'an deux mille vingt-quatre, le vendredi 22 mars à 19 heures et 05 minutes, le conseil municipal de la ville de Petit-Canal s'est réuni à la salle des délibérations en mairie, après la convocation légale, sous la présidence de Monsieur Blaise MORNAL, Maire.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site de la ville et affiché le dix-huit mars.

Étaient présents (19) : M. Blaise MORNAL, Mme Sheila REINE ép. RAMPATH, M. Modvène MAGEN-TERRASSE, Mme Edouard Lise BEAUCHET ép. DEFY-DRAGIN, M. Laurent CHERALDINI, Mme Marielle PLUMASSEAU, M. Rénalt SIOUMANDAN, Mme Ornella KINDEUR, M. Moïse ATAM-KASSIGADOU, Mme Josette JERPAN, M. Didier MOUROUVIN, Mme Séverine NOYON ép. VALIER, M. Rony VERSIN, Mme Astrid HAMLET, M. Rémi SINGARIN-SOLE, M. Hubert HUTIN, M. Daniel JORDAN, Mme Elodie PITON, Mme Brenda SITCHARN.

Délégations (04) :

Mme Isabelle MANDRIN avait donné procuration à Mme Sheila REINE ép. RAMPATH,
M. Honoré FULLRAD-PITTERE avait donné procuration à M. Blaise MORNAL,
Mme Sophie CAROUPANAPOULLE ép. DEBIBAKAS avait donné procuration à Mme Astride HAMLET,
Mme Anny-Claude BRAZIER avait donné procuration à M. Rony VERSIN.

Étaient absents excusés (02) : M. Mario ALLEAUME, Mme Axelle KAULANJAN,

Étaient absents (04) : Mme Rose-Lise MORDIER, M. José EUGENE, Mme Stella BOUDHOU, M. Stéphane SINNAN,

Secrétaire de séance : Mme Brenda SITCHARN

Quorum : réalisé

DELIBERATION BM/NA/2024/03-03-28

**DEMANDE DE SUBVENTION, POUR L'ANNEE 2024, AU TITRE DE L'APPEL A PROJET
"MILDECA" POUR LA MISE EN ŒUVRE D'ACTION DE PREVENTION EN DIRECTION DES
ELEVES DU COLLEGE MAXIMILIEN VRECORD**

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et, notamment, ses articles L. 2122-22 et L. 2122-23,
Vu le courrier du Préfet de la Région Guadeloupe en date du 2 février 2024 informant du lancement de
l'appel à projet de la Mission Interministérielle de la Lutte contre les Drogues et les Conduites Addictives
(MILDECA) pour l'année 2024,

Considérant que la volonté de Ville de Petit-Canal est de mener des actions à destination des élèves du
collège Maximilien VRECORD et, notamment la réalisation d'un clip,

Considérant que la Mission Interministérielle de la Lutte contre les Drogues et les Conduites Addictives
peut apporter son soutien aux collectivités territoriales qui souhaitent mettre en place des actions de
proximité en matière de prévention,

Considérant le plan de financement présenté,

Où l'exposé de Madame Edouard-Lise DEFY-DRAGIN,

Après en avoir délibéré, et après scrutin public,

A L'UNANIMITE,

DECIDE :

ARTICLE 1 : DE VALIDER le plan de financement ci-dessous.

FINANCEURS	REPARTITION	MONTANT EN EUROS
MILDECA (Etat)	80 %	14 492.72 €
Commune	20%	3 625.68 €
TOTAL	100%	18 118.40 €

ARTICLE 2 : DE SOLLICITER le concours financier de l'Etat à hauteur de 14 492, 72 € au titre de l'appel
à projet pour l'année 2024. Le reste étant à la charge de la Commune.

ARTICLE 3 : D'AUTORISER le Maire à prendre toutes les décisions nécessaires dans le cadre de cet appel à projet.

Fait et délibéré à Petit-Canal le 22 mars 2024

Ont signé au registre des délibérations

Les présents (19) : M. Blaise MORNAL, Mme Sheila REINE ép. RAMPATH, M. Modvène MAGEN-TERRASSE, Mme Edouard Lise BEAUCHET ép. DEFY-DRAGIN, M. Laurent CHERALDINI, Mme Marielle PLUMASSEAU, M. Rénalt SIOUMANDAN, Mme Ornella KINDEUR, M. Moïse ATAM-KASSIGADOU, Mme Josette JERPAN, M. Didier MOUROUVIN, Mme Séverine NOYON ép. VALIER, M. Rony VERSIN, Mme Astrid HAMLET, M. Rémi SINGARIN-SOLE, M. Hubert HUTIN, M. Daniel JORDAN, Mme Elodie PITON, Mme Brenda SITCHARN.

Les représentés (04) : Mme Isabelle MANDRIN avait donné procuration à Mme Sheila REINE ép. RAMPATH, M. Honoré FULRAD-PITTERE avait donné procuration à M. Blaise MORNAL, Mme Sophie CAROUPANAPOULLE ép. DEBIBAKAS avait donné procuration à Mme Astride HAMLET, Mme Anny-Claude BRAZIER avait donné procuration à M. Rony VERSIN.

Pour expédition conforme

Le Maire

Blaise MORNAL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

971-219711199-20240322-BMNA2024030328-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/04/2024

Publication : 09/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

La secrétaire de séance

Brenda SITCHARN

Certifié exécutoire par le maire

Compte tenu de la transmission en sous-préfecture et de la publication le :

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa publication :

- 1- D'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Basse-Terre. Dans les conditions fixées par le code de justice administrative, le délai de recours contentieux outre mer peut être porté à trois mois.
- 2- Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr
- 3- D'un recours gracieux auprès de la Commune de petit-Canal, étant précisé que cette dernière dispose d'un délai de deux mois pour répondre, son silence valant alors décision implicite de rejet